

■ Concours de photographies

Lumière sur la Wallonie en chantier

29.01 > 21.08.2015
Ouvert à tous



Musée de la Vie wallonne

Cour des Mineurs 4000 LIEGE Info : 04 237 90 50 www.viewallonne.be

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE - MUSEE DE LA VIE WALLONNE



Province
de Liège

Culture

Fiche d'inscription au concours de photographies :

Lumière sur la Wallonie en chantier



Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse courriel

Date de naissance

Catégorie participant

Établissement scolaire éventuel

Pour toute information :
concours.photo@viewallonne.be ou au 04/237.87.83
exclusivement les mardi et vendredi entre 9h30 et 16h00

Attention, une confirmation vous sera envoyée.
Si vous ne la recevez pas, veuillez prendre contact aux coordonnées ci-dessus.

Musée de la Vie wallonne

Cour des Mineurs 4000 LIEGE Info : 04 237 90 50 www.viewallonne.be

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE - MUSEE DE LA VIE WALLONNE



Province
de Liège

Culture

Règlement du concours de photographies

Lumière sur la Wallonie en chantier

OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du projet « Lumières. Des expositions qui vous éclairent », le Musée de la Vie Wallonne organise un concours de photographies intitulé « Lumière sur la Wallonie en chantier ». Le paysage wallon a été façonné par la nature et par l'Homme. Le concours a pour but de mettre en exergue les ouvrages d'art en construction ou la réhabilitation d'anciens sites industriels situés sur le territoire wallon au 21^e siècle. Par ouvrage d'art, il faut entendre les constructions liées à l'établissement d'une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale (ponts, canaux, gares, viaducs...).

Le concours se déroule du 29 janvier au 21 août 2015.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Candidature :

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels, à titre individuel, disposant d'une adresse en Belgique, âgés de minimum 18 ans.

Le concours s'adresse à deux catégories de participants :

- Sélection « **Grand public** » ouverte à tout photographe amateur résidant en Belgique.
- Sélection « **Talent** » ouverte à tous. La catégorie « talent » s'adresse en priorité aux photographes professionnels, aux étudiants en photographie ainsi qu'aux personnes qui pratiquent la photo de manière semi-professionnelle (membre d'un club photo...)

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photographies.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Conditions :

- La photographie doit représenter un ouvrage d'art ou un site industriel en voie de réhabilitation ;
- La photographie doit avoir été prise en Wallonie ;
- Seules les photographies numériques sont acceptées ;
- La photographie doit être accompagnée d'une légende comportant un titre ou un intitulé de ce que représente la photo, ainsi que la localisation et la date du cliché.
- La présence humaine sur le cliché est obligatoire ;
- L'auteur ne soumettra qu'une photographie récente (égale ou postérieure à 2001) ;
- La photographie ne pourra pas avoir été primée ;
- Le photomontage et le trucage photographique sont proscrits.

MODALITES PRATIQUES

La participation au concours se fait exclusivement via le site www.viewallonne.be.

La participation au concours est gratuite. Les frais liés à la réalisation des photographies sont à charge des participants.

Les participants devront soumettre leurs photographies par courrier électronique à l'adresse suivante :

concours.photo@viewallonne.be

La fiche d'inscription devra être remplie en ligne et renvoyée avant le 14 août 2015.

Tout formulaire incomplet ou présentant des erreurs sera rejeté sans que la responsabilité de la Province puisse être engagée.

La catégorie choisie devra être clairement sélectionnée.

Les participants recevront un mail de confirmation.

Une seule photographie par candidat sera soumise au jury.

La date limite du dépôt des fichiers est fixée au **21 août 2015**.

Les photographies devront correspondre aux données techniques suivantes :

- être en format jpg en haute qualité 300 dpi au format 30 x 40 cm ;
- avoir une définition minimum de 3 Mpx (notamment pour obtenir un tirage de bonne qualité) ;
- Les photos noir et blanc ou en couleur sont acceptées.

Déroulement du concours :

Parmi les photographies reçues, une présélection sera effectuée par des membres du Musée de la Vie wallonne dont un photographe professionnel. Elle aura lieu du 21 août au 11 septembre 2015. Cette présélection se basera sur les conditions de participation (fiche d'inscription remplie et signée, âge minimum respecté, type de fichier et résolution, respect de la date pour la prise de vue, respect de la date d'envoi, photo avec légende complète).

Le Musée se réserve également le droit de refuser toute photographie qu'elle juge provocatrice, injurieuse, discriminatoire, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs. Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers ne doit figurer sur la création.

Du 12 septembre au 18 septembre 2015, un jury composé de membres du Musée mais également d'experts externes dont des photographes professionnels et des professeurs en photographie, sélectionnera 20 photographies :

- 3 photographies lauréates du concours par catégorie soit un total de 6 photos ;
- 14 autres photos seront sélectionnées par le jury et destinées au vote du public.

Les 20 photographies seront exposées au Musée du 19 septembre 2015 au 3 janvier 2016. Le public sera invité à voter, pour sa photographie préférée du 19 septembre au 20 septembre 2015. La remise des prix aura lieu le 25 septembre en présence du jury qui est composé des membres suivants : Alain Janssens (photographe professionnel et enseignant à l'école Saint-Luc Liège), Anne-Françoise Lesuisse (directrice artistique de BIP), Julien Libert (collaborateur scientifique au Musée de la photographie de Charleroi), Pierre Henrion (professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège), Christian Jadot (Membre de l'Entente Provinciale Liégeoise d'Art Photographique) et de membres du Musée de la Vie wallonne.

Critères de sélection pour la catégorie « **Grand public** » :

- Originalité : sujet, pertinence du traitement de la thématique ;
- Esthétique du cliché : qualité artistique de la composition, cadrage, éclairage, etc.

Critères de sélection pour la catégorie « **Talents** » :

- Originalité : sujet, pertinence du traitement de la thématique ;
- Esthétique du cliché : qualité artistique de la composition, cadrage, éclairage, etc. ;
- Maîtrise de la technique : choix techniques effectués, traitement de l'ombre et/ou de la lumière.

REMISE DES PRIX

Les six lauréats au concours se verront remettre un prix le 25 septembre 2015.

Catégorie « Talents » :

1^{er} prix : un chèque d'une valeur de 500 €

2^e prix : un chèque d'une valeur de 400 €

3^e prix : un chèque d'une valeur de 300 €

Catégorie « Grand public » :

1^{er} prix : un chèque d'une valeur de 500 €

2^e prix : un chèque d'une valeur de 400 €

3^e prix : un chèque d'une valeur de 300 €

Droits des personnes et des biens :

Chaque participant déclare être l'auteur des photographies présentées. Il doit être dépositaire des droits liés à l'image et être en possession de l'autorisation écrite des personnes identifiées sur ses clichés et garantir détenir les droits d'exploitation. Ni la Province de Liège, ni les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du non respect des droits d'auteur.

Utilisation des photographies et droits d'auteur :

L'auteur des photographies reste propriétaire de ses droits de reproduction mais autorise le Musée de la Vie wallonne à utiliser gratuitement ses clichés dans le cadre suivant :

- Utilisation par le Musée pour des besoins pédagogiques, scientifiques, éditoriales ou expositions (tirage sur tout type de supports divers (papier, Dibbon, etc.) ;
- Utilisation sur le site internet du Musée.

La mention du nom de l'auteur de la photographie sera présente sur les différents supports. Dans le cadre de certaines utilisations, les clichés reçus pourront être recadrés en fonction des supports d'impression.

Les données personnelles communiquées au Musée de la vie wallonne par les participants seront conservées dans la base de données du musée. Elles pourront être utilisées à des fins de promotion ou d'information. Elles seront traitées de manière confidentielle et sont indispensables pour valider la participation au concours « Lumière sur la Wallonie en chantier ».

Les gagnants doivent autoriser la diffusion de leur identité, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur lot.

Coordonnées générales :

Musée de la Vie wallonne

Cour des Mineurs - 4000 Liège

Tél. +32(0)4 237 90 50 - Fax +32(0)4 237 90 89

info@viewallonne.be - www.viewallonne.be